

MAIRIE DE SOLIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

N°2026ARR106

Le Maire de la Commune de SOLIGNAC

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié,

Considérant qu'en raison de travaux de démoussage de toiture par drone sur la commune de Solignac, il y a lieu de prendre un arrêté pour réglementer le stationnement,

ARRETE,

Article 1 : L'entreprise DRONE SOLUTIONS SERVICES, représentée par Monsieur Franck LATARTRE, domiciliée 39 rue de Leygat 87110 SOLIGNAC, est autorisée à occuper, en vue de travaux de démoussage de toiture par drone, nécessitant un espace de décollage et de sécurité, les places de parking situé 12 et 14 rue de l'Abbaye 87110 SOLIGNAC, à partir du 14/09/2026 pour une durée de 5 jours.

Article 2 : Les places de parking située 12 et 14 rue de l'Abbaye seront réservées à l'entreprise DRONE SOLUTIONS SERVICES pendant la durée des travaux.

Article 3 : L'entreprise DRONE SOLUTIONS SERVICES sera chargée de mettre en place les dispositifs de circulation et d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules de jour comme de nuit.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : L'entreprise DRONE SOLUTIONS SERVICES est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- L'entreprise DRONE SOLUTIONS SERVICES
- Chef de Brigade de Gendarmerie de Solignac
- Direction de la propreté de Limoges Métropole Communauté Urbaine
- SAMU
- SDIS
- Transports scolaires
- La Carrière de Condat

SOLIGNAC, le 10 septembre 2026

Par délégation du Maire,

David CHANTEREAU

